



CONCLUSION DES NAO 2024 INSATISFAISANTE POUR TOUTES LES ENTITÉS DU GROUPE SUEZ LA PERTE DU POUVOIR D'ACHAT

Bonjour à toutes et à tous,

Dans un contexte persistant d'inflation touchant au pouvoir d'achat de tous les salariés, la Direction a décidé unilatéralement de ne pas prendre en compte le niveau d'inflation moyen de l'année 2023. Lors des Négociations Annuelles Obligatoires 2024 une enveloppe insuffisante a donc été imposée.

Le S3E avait demandé à compter de janvier 2024 :

Pour les collègues OET et TSM nous avons demandé une enveloppe de 3,7% à minima de la masse salariale :

- Des Augmentations Individuelles pour 2/3 du % ;
- Des Augmentations Générales pour 1/3 du % ;
- La non-intégration des passages TSM dans cette enveloppe.

Pour le collège Cadres nous avons demandé une enveloppe de 3,7% à minima de la masse salariale :

- Des Augmentations Générales pour 1/3 du % ;
- Des Augmentations Individuelles pour 2/3 du % ;
- La non-intégration des passages Cadre dans cette enveloppe.

Notre objectif est d'agir dans un esprit gagnant-gagnant, tant pour l'entreprise que les salariés et les retraités. Construisons ensemble ! REJOIGNEZ le S3E pour peser sur votre avenir ! www.s3e.fr

 seee-suez-syndicat-encadrement-environnement-eau

Pour toutes les primes une actualisation à hauteur de l'inflation moyenne 2023 (à partir de la paie janvier 2024) :

- Restauration ;
- Astreinte ;
- Etc.

Nous constatons que les % sont inférieurs à nos demandes initiales au regard d'une forte inflation. Nous considérons insatisfaisantes les propositions de la Direction et par conséquent nous ne validons pas la signature de l'accord de NAO 2024.

Nous avons porté votre voix et vos demandes salariales auprès de la Direction tout au long de ces négociations. Cela démontre notre capacité à être un partenaire reconnu et exigeant dans les échanges avec les interlocuteurs de l'entreprise !

Vos représentants du S3E.

